

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 5 Mai 1825.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Le Conseil-d'Etat ayant accordé la discussion des biens et dettes de Philippe Benoit, des Ponts, noble et prudent Frédéric de Pierre, maire de Rochefort, a fixé la tenue de ce décret au Mardi 17 Mai prochain, jour auquel tous les créanciers dudit Philippe Benoit sont requis de se rendre à huit heures du matin dans la salle d'audience à Rochefort, par-devant le Juge, munis de leurs titres et prétentions, pour être inscrits et ensuite colloqués chacun suivant son rang et sa date, sous peine de forclusion. Donné le 27 Avril 1825. *Greffe de Rochefort.*
2. Le Conseil-d'Etat ayant ordonné la liquidation de la succession de Frédéric-Louis, fils naturel de Julie Bersot, vivant en apprentissage à Peseux, mort à Neuchâtel le 21 du courant, et M. le Baron de Pury, maire de la Côte, ayant fixé la journée pour procéder à cette liquidation au Vendredi 20 Mai prochain; tous les créanciers dudit défunt sont péremptoirement cités à paraître le susdit jour par-devant mon dit Sieur le Maire et les Juges-Egaleurs par lui nommés, qui seront assemblés à Peseux dans la maison-commune à huit heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et prétentions contre le susdit Frédéric-Louis, fils de Julie Bersot, et être ensuite colloqués suivant coutume, sous peine de forclusion. Donné au greffe de la Côte, le 29 Avril 1825. *Greffe de la Côte.*
3. Le Conseil-d'Etat ayant accordé la discussion des biens et dettes de Henri-Louis Maire, des Ponts et de Brot, cabaretier à la Tourne-dessus, noble et prudent Frédéric de Pierre, maire de Rochefort, a fixé la tenue de ce décret au Mardi 24 Mai prochain, jour auquel tous les créanciers dudit Henri-Louis Maire sont requis de se rendre à Rochefort, dans la salle d'audience, à huit heures du matin, par-devant le Juge, munis de leurs titres et prétentions, pour être inscrits et colloqués chacun suivant son rang et sa date, sous peine de forclusion. Donné le 27 Avril 1825. *Greffe de Rochefort.*
4. Ensuite des préalables d'usage, le Sieur Henri-Louis Perrenoud, de la Brévine, tuteur juridiquement établi à ses neveux et nièces, enfans de David-Henri Huguenin-Elie, paroissien et domicilié à la Brévine, et de défunte Henriette née Perrenoud sa première femme, qui sont: Henri-Frédéric, Philippe-Louis, Henriette-Octavie, Mélanie, Augustine, Philippine, Elise et Zéline Huguenin-Elie, se présentera en Cour de Justice de la Brévine, le Vendredi 17 Juin prochain, pour postuler au nom de ses pupilles, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présens et futurs dudit David-Henri Huguenin-Elie leur père. En conséquence tous ceux qui croiront avoir droit de s'y opposer, doivent le faire le dit jour en dite Justice, dès les dix heures du matin, sous peine de forclusion perpétuelle. Donné au greffe de la Brévine, le 15 Avril 1825.
Par ordonnance, J.-F. HUGUENIN, greffier.
5. M. le lieutenant d'Avoyer et Juge civil de la préfecture de Berne ayant accordé aux héritiers de feu M. Samuel-Frédéric Stämpfli, bourgeois et membre du Conseil administratif de la ville de Berne, ancien maître tonnelier et négociant en vins en dite ville, le bénéfice d'inventaire de sa succession; tous les créanciers du défunt, soit pour dettes directes, soit pour cautionnements, sont sommés par la présente de faire inscrire leurs créances dûment constatées au greffe soussigné, sous peine de forclusion perpétuelle, jusqu'au 23 Juin prochain, terme fatal pour les interventions. Donné à Berne, le 20 Avril 1825. *Greffe de la Préfecture de Berne.*
6. Le Gouvernement de Neuchâtel ayant accordé la discussion des biens et dettes de Félix Favre-Bulle, cabaretier et négociant à la Chau-du-Milieu; M. Huguenin, maire de la Brévine, a fixé la journée des inscriptions de ce décret au Lundi 16 Mai prochain. En conséquence, tous les créanciers dudit Félix Favre-Bulle sont sommés et requis de se présenter dans la chambre d'audience de la maison-de-ville de la Brévine, par-devant mon dit M. le Maire et les Juges-Egaleurs par lui nommés, le dit jour 16 Mai 1825, dès les sept heures du matin, munis de leurs titres et répétitions, pour les faire inscrire et être ensuite colloqués selon leurs rang et date, sous peine de forclusion. Donné au greffe de la Brévine, le 25 Avril 1825.
Par ord. J.-F. HUGUENIN, greffier.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

7. Christ Flückiger et sa femme Elisabeth née Niffler, de Hautwyll, domiciliés à Valangin, exposent en vente à la huitaine, aux conditions de la minute déposée chez M. Delachaux, notaire et avocat au dit lieu, savoir: une maison bâtie à neuf, située rière Valangin, sur la route tendant de ce lieu à Coffrane, contenant un moulin, avec la place suffisante p. en établir un second, une scierie construite à neuf, grange et écurie; environ 1 1/2 pose de bon terrain contigu à la maison. On cédera aussi, si cela convient aux amateurs, les outils nécessaires au moulin et à la scie. Les personnes qui voudront faire l'acquisition de cet établissement, qui est fort bien achalandé, sont invitées à faire leurs soumissions en l'étude dudit notaire, où il est exposé à l'enchère, et où l'adjudication définitive s'en fera le Mardi 7 Juin prochain, à huit heures précises du soir, sous des conditions favorables pour les payemens.
8. La vente des livres de la Société de Lecture se fera le Jeudi 5 Mai, à 3 heures après midi, dans la maison de M. le Diacre de Neuchâtel. Les amateurs pourront voir le catalogue chez St. Jean, qui se chargera de faire leurs commissions, de même que M. d'Ivernois, maire de Colombier. Les membres de la Société sont particulièrement invités à contribuer au débit des ouvrages qui ont circulé, afin que l'on puisse en faire venir de nouveaux en plus grand nombre. Tout le monde est admis à cette vente, qui aura lieu à l'enchère et sans aucune réserve.
9. Plusieurs personnes s'étant présentées pour faire l'acquisition de la propriété de M. Erhard Borel, au faubourg du lac; il a trouvé convenable d'en effectuer la vente par voie de minute déposée en l'étude de M. le notaire Jacottet. — L'adjudication définitive de cette propriété, consistant en une maison située en face du lac, près la promenade et le port, avec une portion de jardin derrière, où il y a un puits et autres aisances, est fixé au Mardi 31 Mai prochain, à 4 heures après midi, chez le susdit notaire, auquel on pourra s'adresser pour prendre connaissance du prix et des autres conditions de cette mise en vente.
10. Ensuite de permission obtenue, on exposera à l'enchère publique, Lundi prochain 9 Mai, dès les huit heures du matin, devant la maison occupée par Matthias Enderlé, maître charron à Peseux, une vache fraîche, plusieurs chevaux, dont un à deux mains et trois de 4 ans, deux moutons, trois char-à-bancs, parmi lesquels un de face tout neuf, une chaise, plusieurs chars complets, chaînes, sabots, une selle, un bois de lit en noyer, etc. etc.: le tout à des conditions avantageuses.

ON OFFRE A VENDRE.

11. Chez C. Gerster, libraire, sous les Arcades, Réduction du franc de France en francs de Suisse et de Neuchâtel, sur le pied de 80 fr. p. L. 81, et payemens en écus de L. 6 de France, comptés à 5 fr. 80 c. — Le même se fait un plaisir d'annoncer, que son magasin sera, p. la rentrée des établissemens, des mieux assorti en livres classiques français, allemands, latins et grecs, ainsi qu'en cahiers blancs, etc. etc.
12. Oeuvres de Mably, en 22 vol. 8°; Oeuvres de Rousseau, en 28 vol. 8°, dorés sur tranche; Histoire des Suisses, par Muller, 11 vol. 8°; Voyages de DeSaussure, 8 vol. 8° avec cartes; Idem de Cook, 16 vol. 8°, avec 3 vol. in-4° de gravures et cartes; Etats et délices de la Suisse, 1 vol. 4°; Dictionnaire de Richelet, 3 gros vol. in-fol.; Dictionnaire de Gattel, 2 gros vol. grand 8°; le Cabinet des fees, 41 vol. 8°; la Flore d'Europe, 2 gros vol. 8°, et quelques livres avec gravures; Système des plantes par Linné, 5 vol. 8°; Phytologie par Joly Clair, 5 vol. 8°; Physiologie par Senneber, 5 v. 8°; Dictionnaire de botanique, 1 vol. 8°; Histoire des plantes, 2 vol. 8°; Exposition des familles naturelles, par Jaume St. Hilaire, 2 gros vol. grand 8°, avec gravures. Tous ces ouvrages sont proprement reliés et très-bien conservés. S'adr. à E. Bonjour, pharmacien à la Chau-de-Fonds.
13. Un bon cheval à deux mains, bien dressé, taille moyenne, âgé de 4 ans. S'adr. au bureau d'avis.
14. Un bon chien courant, âgé de 4 ans. S'adr. au bureau d'avis.

15. Fréd. Drose, près de l'hôtel-de-ville, vient de recevoir des cotons anglais 1^{re} qualité, à coudre et à tricoter, ainsi que des indiennes de Mulhouse en nouveaux dessins.
16. J. Dorn, en cette ville, vient de recevoir des indiennes et mousselines impression de Mulhouse, ainsi qu'un joli assortiment d'indiennes du pays, des batistes en coton cadrillées et rayées façon côte-palis, guingans à fond séduisante, taffetas et marceline noirs, levantine noire et en couleurs, cotons à tricoter, anglais et suisses, de divers numéros; circassiennes, printannières rayées p. habillemens d'homme, ainsi que des draps. Il est bien assorti en cotons de tout genre, en toiles de coton de diverses largeurs et qualités, en limoges et futaines p. lits. Il a reçu ces jours derniers, une partie de toiles de ritte, qu'il vend par pièce de 36 aunes, à 16 fr., et en 3/4 de large à 21 fr. Il tient en commission, des bas de coton blancs et en couleurs, ainsi que des chapeaux de paille gris et noirs p. hommes.
17. A bon compte, faute de place, un tour de galetas avec sa corde, encore en bon état, celle-ci pouvant servir p. un pressoir. S'adresser à M. Claude Perrochet.
18. Les frères Rougemont, de St. Aubin, résidant chez le Bart, avisent le public qu'ils ont un dépôt de verres et bouteilles, de différens prix et qualités, de la verrerie de Semsales, et qu'ils se chargent de rendre dans le domicile des personnes qui leur en demandent.
19. Chez M. DuPasquier-Borel, une partie guingans anglais, largeur ordinaire, qu'elle détaillera à 10 1/2 et 12 batz l'aune.
20. A un prix raisonnable, deux pièces de noyer très-saines pour écrous de pressoir, l'une de 3 pieds sur 2 pieds 6 pouces, et 11 pieds de longueur; l'autre de 2 pieds 6 p. sur 2 pieds, et 12 pieds de longueur; six pièces de noyer p. vis de pressoir. Plus, 1500 pieds de fumier. S'adr. à Henri Favarger, au Vaisseau.
21. Un fourneau vert à bordures blanches, en bon état. S'adr. à H. Trachsler, terrinier.
22. Chez M. Michaud-Mercier, des écharpes et fichus en gaze damassés et barèges soie ombrés couleurs de mode, voiles en gaze brochés et à baguettes, verts, blancs et noirs. Il prévient les personnes qui lui ont demandé de l'Eau de Corm, si connue p. calmer les maux de dents et en empêcher la carie, qu'il en a reçu un envoi et qu'il en sera toujours pourvu; le prix du petit flacon, accompagné de l'imprimé, est 12 batz. Encore quelques cents cruches de grès fortes et à l'épreuve, à L. 25 le cent. Des ceinturons en cuir verni noirs p. sabres et p. épées, des cravates et des cols noirs p. militaires.
23. MM. J.-J. Bouvier et C.°, rue Fleury, viennent de recevoir: vin de Nuits, dit de Volnay, dit de Pomard. Ils attendent sous peu du vin de Chypre, et continuent à être assortis en d'autres espèces de vins étrangers, tels que Madère, Malaga, Champagne, muscat de Frontignan, Xérès amer, Marsala; liqueurs surfines, rum de la Jamaïque, eau-de-vie de Cognac, extrait d'absinthe, etc.
24. MM. Jaquet Bovet et Perrochet viennent de recevoir un nouvel assortiment de cotons et plumes p. duvets, crins et laines p. matelas: le tout en parfaite qualité et à des prix satisfaisans. Ils rappellent en même tems au public, qu'ils continuent toujours à avoir le dépôt d'extrait d'absinthe de Couvet, et qu'on peut, comme du passé, s'en pourvoir chez eux au même prix qu'à la fabrique. Ils continuent également à avoir le dépôt des bouteilles de la Vieille-Loye, et invitent les personnes qui auraient l'intention d'en faire une certaine provision, à se faire inscrire d'avance, afin qu'à l'arrivée d'un envoi ils puissent les faire décharger directement chez elles, vu que plus tard on ne pourra plus en avoir qu'au magasin.
25. MM. Borel frères, seuls dépositaires en cette ville des bouteilles de Semsales, préviennent qu'ils en sont toujours pourvus, et que la beauté et la force du verre, ainsi que les prix, ne laissent rien à désirer. Ils offrent également en détail, du vin 1^{re} qualité, crû de la mairie, à 4 bz. le pot. Graines de trèfle et de chanvre, prem.^{re} qualité, p. semence, à juste prix. Ils préviennent les amateurs du tir, qu'ils ont reçu du plomb doux 1^{re} qualité.
26. L'uniforme complet et l'équipement d'un soldat du train, le tout en bon état et à bas prix. S'adr. au bureau d'avis.

27. Un particulier, ayant au-delà des besoins de sa consommation, de vins de choix blancs 1804 et 1811, rouges du midi de la France et de Frontignan 1802. en offre le tout ou en partie à bon compte; plus, quelques bouteilles eau-de-vie de Cognac 1^{re} qualité, de 1802. S'adr. à Henri Kuntzer, tonnelier, à la rue des Moulins, qui en a la commission.
28. MM. Ulric Verdan et Mentha, dans leur magasin sur la Place, outre leur assortiment d'indiennes, dont ils sont constamment bien pourvus, viennent de recevoir un joli assortiment d'indiennes p. meubles, qu'ils peuvent céder à des prix raisonnables. — Ils desireront trouver p. apprenti, un jeune homme de bonne maison, connaissant les langues française et allemande, et dont la moralité soit reconnue.
29. En totalité ou en détail, une seille d'excellente choucroute, faite de choux de Chaumont, chez M.^{me} Gagnebin, au Sablon.
30. Un bois de lit à deux personnes, en sapin verni, à roulettes, et très-bien conservé; six chaises en noyer, en bon état; des plats, assiettes, balon et théière en étain. S'adr. à M.^{me} la receveuse Matthey.
31. (Ou à louer.) Faute de place, deux arches farinières, une grande pétrissoire et plusieurs petites. S'adr. au greffier de la ville.
32. Charles Dagond est de retour de la foire de Francfort, avec un superbe assortiment de cristaux de Bohême, consistant en compotiers de diff. modèles, boîtes à thé, sucriers, crémiers, paniers à fruit, vases à fleurs, verres à vin, dits p. le Champagne, dits à liqueurs de toutes qualités, flacons de toilette de différentes formes, bobèches en cristal, assortimens p. thé, bleu et blanc, des derniers goûts; théières noires en terre anglaise, id. sucriers et crémiers, théières argentées en terre; un joli assortiment de gants glacés et autres, p. Messieurs et Dames. Il continue à fabriquer des brosses et décrotoires en poils de sanglier et en rizette, et offre de plus un harnais tout neuf, qui n'a jamais servi: le tout à des prix très-modiques. On pourra de même avoir tous les jours dans sa boutique, des jouets d'enfants de toutes qualités, venant de renouveler son grand assortiment.
33. Chez M.^{me} veuve Humbert-Droz, rue des Halles, café Moka assez mûr pour être infusé presque à la sultane, sucre perrier, dit pilé blanc, sucre candit, sucre vergeoises; huile d'olives surfine de Nice, dite d'œillettes, dite à quinquet, anchois et harengs, câpres et cornichons, morilles et truffes, raisins de Smyrne et de Corinthe, figues nouvelles, brignoles, citrons et citronat, pistaches, amandes fraîches, noisettes, canelle de Ceylan, dite de Chine, colle de poisson, macis, muscades, giroffes, moutarde, pâtes d'Italie, éponges p. toilette, dites blondes, eau de fleurs d'orange 1^{re} qualité; extrait d'absinthe de Couvet, eau-de-cerises vieille, eau-de-vie de Languedoc, rum vieux de la Jamaïque; rite grise d'Alsace surfine; savon de Marseille très-sec, amidon, rizon, gruz et habermehl, orge d'Ulm, orge mondé, graine de chanvre, colle de Cologne, dite d'Allemagne, fusain et craies rondes et carrées, n^o 1, p. le dessin, vinaigre blanc et rouge, verre à vitres de toutes grandeurs et qualités.
34. Les sœurs Reymond, de retour de Genève depuis peu de jours, ont l'honneur de prévenir le public, qu'elles viennent de former en cette ville, près de l'hôtel de la Balance, un magasin de modes, et se recommandent aux personnes qui voudront bien les occuper. Outre qu'elles sont très-bien assorties en articles concernant leur état, elles osent espérer, tant par la modicité de leurs prix que par la bienfaisance, de justifier la confiance qu'elles sollicitent.
35. Chez Fréd. Reutter fils, maître menuisier, près la Place-d'armes, divers meubles, tels que bonheur du jour, chiffonnière, commode, bois de lits à une et à deux personnes, lits de repos, tables dites petits cabarets, tables de nuit, etc. Il prévient en même tems les personnes qui pourraient avoir besoin de meubles, qu'il en aura toujours de tout prêts à être livrés, proprement et solidement travaillés, et à juste prix.

IMMEUBLES.

36. Dans un des beaux villages de l'Emmenthal, un charmant petit domaine, nommé le Chêne, et contenant environ 16 poses d'excellent terrain, avec une grande maison rustique, grenier et toutes les dépendances, belle fontaine, etc. Plus loin, sur le même terrain, dans un petit vallon très-pittoresque, appuyé sur une colline, est une seconde maison à deux étages, et d'un genre d'architecture qui, moyennant quelques changemens, deviendrait une demeure fort agréable et champêtre. Le tout pour le prix de 26000 livres (de 7 1/2 batz de Suisse). A s'arranger pour les conditions du paiement avec le propriétaire de la dite possession, que l'on indiquera au bureau de cette feuille.
37. Vente volontaire du domaine du Plan, dit Plan Martin-Tschagggeny, situé à un quart de lieue de la ville de Neuchâtel, dans une très-

agréable position, ayant sur la ville, le lac, les côtes environnans et la chaîne des Alpes, la vue la plus étendue et la plus variée. Il se compose d'une maison de maître parfaitement distribuée, dont tous les appartemens sont remis à neuf, d'un établissement d'encavage consistant en deux pressoirs, avec cuves et accessoires, une grande et belle cave à voûte forte, creusée dans le roc et pouvant contenir des vases pour plus de 200 bosses de vin: elle renferme déjà des fustes en très-bon état et de diverses grandeurs p. 60 à 70 bosses. Plus, une maison de vigneron, assez grande p. deux ménages, une écurie et deux autres bâtimens; envir. 30 ouvr. de vignes en rouge, du meilleur plant, produisant un vin d'excellente qualité; un verger et un jardin garnis d'arbres fruitiers et d'espaliers choisis: le tout à proximité de la grande route des Montagnes, et d'une fontaine publique qui ne tarit jamais. Les pressoirs et meubles de cave, évalués L. 2300 environ, devront être retenus par l'acheteur au prix de l'estimation juridique qui en a été faite. Les amateurs sont priés de s'adresser p. les conditions et le prix, ainsi que p. l'examen de ce domaine, à M. Borel, notaire et greffier de la Juridiction de Neuchâtel, à Neuchâtel.

38. Une maison presque neuve et très-vaste, située au centre du village de Boudevilliers, avec deux appartemens, une charmante grange, une écurie dans laquelle on peut loger dix chevaux; plus, un excellent jardin joûtant la dite maison: le tout à quelques pas de distance d'une bonne fontaine. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la veuve d'Abram-Henri Girard-Bille, à Boudevilliers.

39. (Ou à louer.) Pour la St. Jean prochaine, la maison de l'hoirie de feu Chs.-Ls. Perrin, située dans la plus belle position du village de Cormondrèche, consistant en six chambres, deux greniers, une grande cave meublée, deux bons pressoirs, galetas, grange, écurie, remise, bûcher, etc.; de plus, un grand jardin qui joûte et un puits d'excellente eau. Les amateurs pourront s'adresser p. les conditions à H. Perrin fils, à Cormondrèche.

40. Un domaine à la Joux-du-Plane, de la contenance d'environ 40 poses en un mas, consistant en près, terres labourables, et environ 2 poses de bois, avec une bonne maison et droit à une fontaine auprès. Ce domaine est d'un bon rapport, et le fourrage de très-bonne qualité; il joûte MM. le maître-bourgeois et justic. David Girard de vent, Jean-Henri Perrin et autres de bise, l'hoirie de feu le Sieur justicier Jean-Ant. Clottu de joran, et M. le conseiller Frédéric de Luze d'ubère. S'adr. à M. le just. Gaberel, au Grand-Savagnier, chez lequel la minute à la huitaine est déposée.

ON DEMANDE A ACHETER.

41. De rencontre, une grammaire allemande de Gottsched. S'adr. au bureau d'avis.

ON OFFRE À LOUER.

42. Samedi 7 Mai courant, à 8 heures du matin, dans la maison des Orphelins, on adjugera au plus offrant, la location de la boutique soit local d'atelier qu'occupait feu Hund, maître charron, en face du poids public.

43. Pour la St. Jean, au plain-pied de la maison Favarger, près du Pont-neuf, une chambre à fourneau et cheminée, meublée ou sans meubl. — Plus, à vendre, un buffet à deux portes.

44. Si une Dame de cette ville desirait passer avec agrément la belle saison, ou une partie, dans les beaux environs de la ville de Berne, elle trouverait à la distance d'un quart de lieue de cette ville, un charmant petit logement, proprement meublé, dans une maison de campagne dont la situation est bien vivante et champêtre et l'air très-salubre, ayant vue d'un côté sur deux belles routes et la chaîne du Jura de Soleure jusqu'à Morges, et de l'autre sur les glaciers et les Alpes. Les propriétaires, qui en habitent une partie, s'efforceraient d'en rendre le séjour de toute manière aussi agréable que possible, à la personne qui s'y établirait.

45. De suite ou p. la St. Jean, un logement vis-à-vis l'auberge du Pont-neuf à Serrières; un dit au bas de l'auberge, au 1^{er} étage, et un dans la maison des Moulins de la Prise. S'adr. à Fréd. Schaub, meunier à Serrières, lequel prie la personne qui, Samedi 30 Avril dernier, aura trouvé un sabot en descendant la route de la Tourne, de le lui rapporter contre une honnête récompense.

47. Pour la St. Jean, un logement consistant en deux chambres à fourneau, cuisine et portion de galetas, dans la maison dite Breton. S'adr. à M.^{me} la ministre Petitpierre, rue du Château.

48. Le 1^{er} étage de la maison de M. F. Fornachon, à la rue des Moulins. S'adr. au propriétaire.

49. Pour la St. Jean M.^{me} veuve Perret née Dardel pourra remettre à une ou deux personnes sans enfans, deux chambres, portion de cuisine et galetas, dans le logement qu'elle occupera dans la maison de feu son père, au faubourg du lac.

40. De suite ou pour la St. Jean, un appartement composé de deux chambres et une cuisine. S'adr. à Borel, maître boucher, à la petite boucherie de cette ville.

51. De suite ou p. la St. Jean, le 1^{er} étage d'une maison située rue des Moulins, consistant en quatre chambres, cuisine, dépense, galetas et caveau. S'adr. à L.^s Kratzer.

52. Pour la St. Jean, ou plutôt si on le desire, deux jolies chambres à fourneau et cheminée; chez Charles Favarger, près du Pont-neuf. — Le même offre à vendre des outils d'orfèvre.

53. Pour la St. Jean, le 4^e étage de la maison Egger, sous les Arcades. S'adr. au propriétaire.

54. Pour la St. Jean, un petit logement n^o 400, au faubourg du lac, ci-devant propriété de M. J.-H. Dardel. S'adr. à M. Borel cadet, du Petit-Conseil.

55. De suite ou pour la St. Jean, le 2^e étage d'une maison située au faubourg du Cret, ayant vue sur la grand'route et sur le lac. Cet appartement, dont la belle exposition ne laisse rien à désirer, et que l'on louera ensemble ou séparément, se compose de six chambres qui se chauffent, cuisine, chambre de domestique, dite à serrer, galetas, bonne cave, et d'autres aisances. On pourrait y ajouter, si cela convenait, la moitié d'un jardin et d'une écurie. S'adresser à M. J.-D. Andrié.

56. Pour Septembre prochain, la cave de M. Muller-Hennig, rue de l'Hôpital; les légres, en bon état, pouvant contenir une trentaine de bosses.

57. Par mois ou par année, une très-jolie maison dans une des plus agréables positions du Val-de-Ruz, et très-rapprochée de la grande route de Neuchâtel aux Montagnes. Le logement consiste en quatre chambres, une jolie salle d'où la vue domine sur tout le vallon, une cuisine bien éclairée, cave et caveau, au rez-de-chaussée; deux chambres et un galetas au-dessus de l'étage; une fontaine d'excellente eau tout près de la maison. On peut y joindre un joli jardin potager, grange et écurie; on pourrait aussi donner une des chambres toute meublée. S'adr. à M. le conseiller Jacottet, notaire.

58. A la Grand'rue, une chambre meublée. S'adr. à Jaques Perrin, boulanger.

59. Une chambre meublée au 2^e étage sur le devant de la maison du four de la ville. S'adr. au Sieur Renaud, boulanger.

60. Un rez-de-chaussée qui peut servir de magasin, et même de logement, si cela convenait. S'adr. au Sieur Fréd. Louis, à la Grand'rue.

61. Pour la St. Jean prochaine, ensemble ou séparément, le logement et les caves dans la maison du Sablon, appartenant à MM. Perrot. S'adr. p. les conditions, à M. Erhard Borel.

62. Chez M. Hory, p. le mois de Septembre, deux caves meublées, l'une toute prête à recevoir le vin, avec pressoir, cuves, gerles et tous les ustensiles nécessaires à un encavage: le tout en bon état.

63. M.^{me} la veuve Barrelet, à Bevaix, qui a quelques chambres vacantes, les offre, ainsi que la table, aux personnes qui desireront passer l'été à la campagne. S'adr. à elle-même p. le prix et de plus amples informations.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

64. Henriette Dubois, à la rue des Moulins, demande une apprentie p. l'état de lingère. Elle offre également ses services aux personnes qui desireront apprendre à raccommoder la dentelle et les bas de soie, de 5 à 7 heures du matin.

65. Un jeune homme de 22 ans, qui est muni de bons certificats, et qui sait bien conduire les chevaux et les vaches, travailler aux champs et à la vigne, desirerait trouver p. la St. Jean une place en ville. S'adr. au bureau d'avis.

66. Une bonne maitresse tailleuse demande une apprentie. S'adr. au bureau d'avis.

67. On demande p. la St. Jean prochaine, une fille qui sache faire un bon ordinaire et soit munie de bons certificats: elle recevrait un bon gage. S'adr. au bureau d'avis.

68. On demande p. la St. Jean une servante qui connaisse bien tous les ouvrages de la campagne, et qui sache bien soigner le bétail. S'adresser au bureau d'avis.

69. Un homme d'âge mûr, porteur de bons certificats, qui connaît l'état de jardinier et qui sait bien panser les chevaux, desire trouver une place où il pourrait entrer de suite ou plus tard. S'adr. chez Joseph Geitz, jardinier.

70. Une personne d'environ 40 ans, douce et bien élevée, de mœurs irréprochables, et qui saurait bien coudre, raccommoder, laver, repasser et faire la cuisine, pourrait avoir, sous des conditions très-favorables, une place pour plusieurs années dans une bonne maison de la ville de Berne. S'adr. au bureau d'avis.

71. François Bon, couteiller à Corcelles, desirerait avoir un apprenti sous de favorables conditions.

72. On demande un jeune homme intelligent, p. apprenti jardinier. S'adr. au bureau d'avis.

(La suite au Supplément ci-joint.)

73. On demande p. Marseille et p. entrer en service à la fin de l'été, une bonne cuisinière, pas trop jeune, et qui puisse fournir des témoignages satisfaisans des personnes chez qui elle aura servi, tant sous le rapport de son habileté dans son état, que sous celui de la fidélité et de la bonne conduite. S'adresser à M.^{me} la ministre DuPasquier, à la petite Rochette, ou à Fanchette Philippin, en ville.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

74. On a perdu, Lundi 25 Avril, dans la rue de l'Hôpital, un fichu de tulle brodé. On prie la personne qui l'aura trouvé, de le remettre au bureau de cette feuille, contre une honnête récompense.

75. On a perdu, Mardi 3 courant, en ville, un couteau de poche, de prix, que l'on prie de rapporter, contre bonne récompense, au bureau de cette feuille.

76. On a perdu, dans le faubourg, une alliance. La personne qui l'aura trouvée, est priée de la rapporter, contre récompense, au bureau de cette feuille.

AVIS DIVERS.

77. On informe le public, que le tirage de la 5^e classe 58^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 13 Mai prochain et jours suivans. S'adr. p. échanger des billets, à M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice, chez qui on trouve aussi des plans et des billets de la 59^e loterie, dont la 1^{re} classe se tirera le Vendredi 8 Juillet prochain.

78. On informe les particuliers qui ont des valeurs placées à la Caisse d'Epargne, qu'ils pourront s'adresser dès-à-présent p. l'échange des billets souscrits en leur faveur, ainsi que ceux qui ont des valeurs à placer, chez M. F.^s-L.^s Borel cadet, du Petit-Conseil, dans son bureau n^o 477, en face de l'Hôpital.

79. M. F.^s-L.^s Borel, membre du Petit-Conseil, comme contrôleur des baptêmes, mariages et décès, informe le public, que dès 9 heures du matin à midi, et de 2 heures à 5 du soir, on pourra se rendre dans son bureau n^o 477, en face de l'Hôpital, p. les entregistremens.

80. C.-F. Convert-Favarger invite MM. les créanciers de la masse Bernard, soit leurs représentans, à se rencontrer Mercredi prochain 11 du courant, à 2 heures après midi, dans le logement qu'occupe M.^e veuve Bernard sur la Place, pour prendre entr'eux tels arrangemens convenables à leurs intérêts.

81. La confiance que l'on a témoignée à Abram Marillier, domicilié à Cortaillod, l'a engagé à établir un bureau de procuracy; il se chargera en conséquence de tout ce qui est relatif à cette vocation, et espère par son activité et son exactitude, mériter l'approbation de ses comettans.

82. Le Sieur Rodolphe Bickel, desservant maintenant l'auberge des 22 Cantons à Auvonnier, sur la grand'route de Neuchâtel à Yverdon, prévient MM. les voyageurs qu'ils trouveront chez lui tout ce que la propreté et la commodité locale peuvent réunir. De vastes appartemens, de bonnes écuries et ses prix modérés, lui mériteront, il l'espère, la confiance générale qu'il sollicite. — Le même recevrait encore quelques pensionnaires allemands qui désireront apprendre le français.

83. M. Steinkahn, artiste-pédicure, de retour en cette ville, a l'honneur d'offrir ses services p. tout ce qui a rapport à son état. Il coupe et extirpe sans faire saigner ni occasionner la moindre douleur, et avec une dextérité qui lui est unique et propre, les cors aux pieds, les ognons, durillons et verrues; il garantit qu'ils ne reparaitront plus, et qu'on ne ressentira plus aucune douleur à la place. Les témoignages qu'il peut exhiber, tant de la part de chirurgiens habiles, que de celle d'une infinité de personnes qu'il a guéries, sont des titres qui lui doient des droits à la confiance du public. Les personnes à qui ses services pourraient être agréables, sont priées de le faire demander au Vaisseau (où il ne s'arrêtera que peu de jours), et d'indiquer leur nom et leur demeure, afin qu'il puisse avoir l'honneur de se transporter promptement chez elles.

84. Les demi-toises pour bourgeois en ménage se délivreront, à raison de L. 4, 4 s. l'une, chez le major Perrot, les Jeudis des mois d'Avril et Mai, dès 10 heures à midi, et les Jeudis de Juin de 11 à midi.

85. M. Schouffelberguer, au faubourg, demande un ou quelques abonnés avec lui, au Journal des Débats, qu'il reçoit.

86. Une maison de commerce de cette ville demande p. apprenti un jeune homme de bonnes mœurs. S'adr. au bureau d'avis.

87. Schmid-Gorgerat a l'honneur d'annoncer au public, que les bains d'été sont ouverts, depuis le 1^{er} de ce mois, dès les 5 heures du matin à 8 du soir, et à l'ancien prix de 5 1/4 bz. par bain.

88. La Société des Tireurs de la ville de Fribourg donnera, les 15, 16, 17, 18, 19 et 20 du mois de Mai prochain, un tirage franc, p. lequel elle expose un montant de 5550 francs de Suisse, distribués en 214 prix et 30 primes, et auquel elle a l'honneur d'inviter de la manière la plus amicale tous les amateurs du tir, ses chers voisins et frères d'armes du canton de Neuchâtel. L'impartialité la plus scrupuleuse, toute la décence due à ce noble exercice, et l'ordre le mieux établi y seront observés. On peut aussi compter sur une réception franche et loyale.

89. La Rue des Halles et Moulins ayant à placer une somme de L. 1260, les personnes auxquelles, moyennant bons co-débiteurs et autres sûretés, elle pourrait convenir, sont invitées à s'adresser par écrit, dans la quinzaine, à M. Jacottet, notaire, receveur de la rue.

90. Une bonne maison de Bâle desire placer son fils, âgé de 12 ans, en échange d'un garçon du même âge. S'adr. à M.^{me} veuve Humbert-Droz.

91. M. J.-F.^s Clottu, desirant depuis long-tems de s'occuper, renouvelle au public et aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, l'offre de ses services p. toutes sortes d'écritures, copies, réglemens de comptes, tenues et lignages de livres, etc. Il espère que son application à exécuter promptement les ouvrages qui lui seront confiés, sa discrétion, et surtout la modicité de ses prix, lui mériteront l'occupation qu'il sollicite. Il est logé p. le moment chez le Sieur Fréd. Favarger, maison de M. de Pury, près la Place-d'armes.

92. Une Demoiselle de Neuchâtel, devant aller aux bains de Schinznacht, désirerait trouver à s'arranger avec une ou deux Dames. S'adresser au bureau d'avis.

93. L'expérience ayant suffisamment démontré que la plupart des jeunes gens de la Suisse française, qui se placent dans quelque village allemand où les écoles sont presque toujours en mauvais état, et ne sont tenues qu'en hiver, n'apprennent que ce langage populaire, et très-rarement à bien s'exprimer par écrit; le sous-signé, depuis trois ans directeur d'un pensionnat à Schupfen, près de Berne, ose espérer que quelques parens, qui desireront que leurs fils apprennent aussi le bon allemand et se procurent en même tems beaucoup d'autres connaissances utiles, les placeront ou en pension chez lui-même ou dans ses environs. On enseigne dans cette école, outre la religion chrétienne, les langues allemande et française par principes, les mathématiques, c'est-à-dire, l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie; la géographie, et principalement celle de la Suisse, liée avec l'histoire, la tenue des livres, l'écriture, le chant, les commencemens du dessin, et, p. qui le desire, aussi la langue latine. Le prix est très-modique. S'adr. p. de plus amples renseignemens, à

J.-J. Allemann, instituteur.

94. M. Chs.-Fc. Chédel, des Verrières Suisses, de retour dans sa patrie depuis 1816, après un séjour de 8 années tant au Paraguay qu'au Brésil, est informé qu'il circule dans le public le bruit calomnieux sur son compte, que le montant du domaine qu'il vient de vendre est destiné à restituer à un particulier de la Chaux-de-Fonds, une somme qui lui avait été confiée en Amérique, etc.; il promet vingt-cinq louis d'or à celui qui lui fera connaître l'auteur de cette fausseté, p. le faire punir par les Tribunaux.

95. La noble Grand' rue des Hôpitaux de cette ville, offre en prêt une somme de L. 700 de ce pays. S'adr. à M. F.-L. Borel cadet, son recev.

96. Le soussigné à l'honneur de porter à la connaissance du public, que le dommage qu'il a éprouvé sur sa voiture à Achern, assurée par la *Compagnie française du Phénix*, par MM. Ehinger et C.^e à Bâle, agens-directeurs p. la Suisse, qui avaient assuré toutes ses voitures de Francfort à Bâle, et vice-versa, vient de lui être remboursé p. la somme en plein de Fr. 50,000, sans aucune déduction quelconque; se faisant un devoir de témoigner publiquement toute sa reconnaissance à cette Compagnie. Bâle, le 14 Mars 1825.
Alexandre Freund.

97. M. Alphonse Bouvier, à rue des Moulins, continue à recevoir les toiles et fils p. la blancherie, et fait des envois chaque semaine.

98. Un habile graveur des Montagnes offre ses services au public p. gravures de cachets, vaisselle et bijouterie, et se charge de faire des marques à feu de toutes dimensions. S'adresser à MM. Preud'homme et Favarger, qui ont des échantillons.

Voitures pour pays étrangers.

99. A la fin du mois de Mai, une bonne voiture partira p. Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin. Les personnes qui desireront en profiter, sont priées de s'adresser aux frères Gatschet, voituriers, près la Place-d'armes.

100. Il partira tous les mois, jusqu'à la fin de Septembre, six bonnes voitures pour les endroits ci-après: la 1^{re} pour Hambourg, Lubeck et Travemunde; la 2^{de} p. Leipzig, Dresde et Berlin; la 3^e p. Francfort-sur-le-Mein et la Hollande; la 4^e p. Munich et Vienne en Autriche, la 5^e p. Milan, Florence et Rome, et la 6^e pour Calais et Londres. Les personnes qui voudront en profiter sont priées de s'adresser à G. Delavaux, maître voiturier, rue d'Etraz, à Lausanne, qui continue à faire partir tous les 1^{er} et 15 de chaque mois, une voiture p. Paris.

101. Du 1^{er} au 12 Juin prochain, il partira une bonne voiture pour Francfort, Hambourg et Lubeck. Les personnes qui desireront en profiter, voudront bien s'adresser à Chr. Kiener, maître voiturier, rue des Ognons, n^o 57, à Berne.

A vendre au bureau de cette feuille:

Réduction des Couronnes de Brabant en livres de Neuchâtel, sur le pied de 41 bz. 2 cr., d'après l'arrêt du Conseil d'Etat. Ce tableau de réduction, calculé depuis 1 pièce jusqu'à 2000, offre une grande facilité aux Négocians.

Le nouveau Règlement militaire p. la Principauté de Neuchâtel et Valangin, du 8 Mars 1821.

Loi relative à l'établissement du fonds destiné à pourvoir à l'avenir aux frais fédéraux annuels de la principauté de Neuchâtel et Valangin.

Règlement pour les épices de Justice civile.

Extrait du règlement de service de la Confédération Suisse, adapté à l'école d'instruction de Neuchâtel.

Nécrologe du mois d'Avril 1825.

On a enseveli:

- Le 9. Marie-Judith, femme de Jean Perdrisat, habitant, âgée de 70 ans.
 » Antoine-Joseph Kastus, habitant, âgé de 61 ans.
 10. Madelaine, femme de Jean-Nicolas Tricot, habitant, âgée de 58 ans.
 11. Rosette, fille d'Abram Kohler, habitant, âgée de 16 ans.
 14. Cécile-Alexandrine Gatschet, femme de Abram-Louis Michaud, membre du Grand-Conseil, âgée de 27 ans.
 » Louis-Frédéric-Alphonse Péter, âgé de 18 ans, bourgeois.
 17. Daniel Favarger, âgé de 81 ans, bourgeois.
 18. Ignace Hund, âgé de 61 ans, habitant.
 19. Un enfant du sexe féminin, à Frédéric Schurek, habitant, âgé de 13 jours.
 21. Marie-Françoise Gallandre, femme de David-Guillaume Renaud, bourgeois, âgée de 55 ans.
 » Philippine, femme de Pierre-Fréd. Ducommun dit Verron, morte à l'hôpital Pourtalès, âgée de 38 ans.
 » Frédéric-Louis Bersot, âgé de 18 ans, mort au dit hôpital.
 25. Susanne-Marie, veuve de Charles-Guillaume Bonvespre, membre du Grand-Conseil, âgée de 77 ans.
 27. Louis-Auguste, fils de Frédéric Sauvin, habitant, âgé de 14 mois.
 » Louise-Rosalie, âgée de 14 mois, fille de Frédéric-Auguste Bonneblust, habitant.
 28. Marie-Marguerite-Louise de Sandoz de Rosières, veuve de Georges Pillechody, âgée de 55 ans et 6 mois.
 29. Jean-Siméon Pesset, âgé d'environ 50 ans, mort à l'hôpital Pourtalès.

TAXE DU PAIN, dès le 29 Novembre 1824.

Le pain mi-blanc	à 4 1/2 cr. la livre.
Le pain blanc	à 5 1/2 cr. »
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 3/4 onces,	
Celui d'un batz	9 1/8 »
Celui de six creuzers	17 »

TAXE DES VIANDES, dès le 1^{er} Mai 1825.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 8 cr.	Le veau à 6 1/2 cr.
La vache à 7 cr.	Le mouton à 8 cr.

PRIX DES GRAINS, au marché du 28 Avril.

Froment	l'émine bz. 21 1/2 à 22 1/2
Moitié-blé	— » 17 à 19.
Mêle	— » 12 1/2 à 13.
Avoine	— » 8 à 9.
Orge	— » 11 à 11 1/2.
Epautre	le quintal L. 9, 15 à 10.